

**Zeitschrift:** Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse  
**Herausgeber:** Union syndicale suisse  
**Band:** 45 (1953)  
**Heft:** 11

**Artikel:** Reconversion de l'économie après la période du réarmement  
**Autor:** Roland, Claude  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-384831>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 29.11.2024

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

rais quelque vergogne à signer une convention qui est l'œuvre d'autrui. Ces pratiques sont étrangères à la F. O. M. H., mais elles sont courantes parmi les syndicats minoritaires. Une fois le contrat sous toit, ils peuvent plastronner: voyez ce que nous avons obtenu, et au prix de quelles peines! Nous laissons dire. Et malgré notre mansuétude, ces gens-là ne cessent de jouer les martyrs, les opprimés, les victimes des méchants syndicats « rouges ». Mais non, nous n'en voulons pas à leur existence. Nous nous demandons simplement quelle peut bien être l'utilité de ces mouches du coche. Qu'elles continuent de bourdonner, pourvu que le coche poursuive sa route! Et il avance gaillardement.

## Reconversion de l'économie après la période du réarmement

Par *Claude Roland*

Deux des objectifs de la Charte des Nations Unies sont l'instauration du plein emploi et la stabilité économique. La déclaration de Philadelphie, élaborée par la Conférence internationale du travail en mai 1944, alors que la trilogie totalitaire hitlérienne, mussolinienne et japonaise était encore puissante, reconnaît également l'obligation solennelle pour l'Organisation internationale du travail de seconder la mise en œuvre de programmes propres à réaliser entre autres *la plénitude de l'emploi et l'élévation des niveaux de vie*.

Dans le cadre des Nations Unies, c'est le Conseil économique et social (ECOSOC) qui, sous l'autorité de l'Assemblée générale, fait le travail préparatoire pour atteindre les objectifs du plein emploi, du relèvement des niveaux de vie et s'efforce de conduire au progrès général dans l'ordre économique et social. Il peut faire dans ce but des recommandations et présenter des projets de conventions pour les soumettre à l'Assemblée générale, coordonner l'activité des institutions spécialisées, instituer des commissions pour les questions économiques et sociales. C'est ainsi qu'il créa par exemple une commission permanente des questions économiques et de l'emploi.

Le Conseil économique et social est composé de dix-huit membres, élus par l'assemblée générale, dont chacun dispose d'une seule voix. Les décisions sont prises à la majorité des membres présents et votants.

Dès sa création, le Conseil économique et social s'est activement occupé du plein emploi. C'est ainsi que, dans une résolution du 11 août 1949, il relevait que même si le fléchissement de la production et de l'emploi dans certains pays était peut-être temporaire,

il était néanmoins souhaitable que tous les pays soient prêts à lutter contre le chômage le jour où une telle action deviendrait nécessaire. Il demandait aux gouvernements de s'abstenir d'interventions susceptibles d'entraîner une contraction des échanges internationaux et invitait le secrétaire général à constituer un petit groupe d'experts qui établirait, en tenant compte de la situation économique actuelle dans le monde, un rapport relatif aux mesures d'ordre national et international nécessaires pour réaliser le plein emploi, ce rapport devant être publié sous la responsabilité d'un groupe d'experts. Le groupe d'experts fut créé et publia ce document historique: *Mesures d'ordre national et international en vue du plein emploi*. Ce rapport fut discuté dans les sessions de 1950 de l'ECOSOC et aboutit à une importante résolution qui invitait en effet les gouvernements à garantir un courant d'investissements internationaux dans le but d'assurer le plein emploi, d'éviter qu'une récession économique ne provoque un arrêt dans le mouvement de ces investissements, d'éviter aussi les mesures qui pourraient avoir des effets sur la balance des paiements ou les niveaux d'emploi dans d'autres pays, de collaborer à l'étude de moyens propres à empêcher qu'un repliement économique dans un pays donné n'affecte d'autres Etats.

Un deuxième groupe d'experts s'occupa ensuite des *Mesures à prendre pour le développement économique des pays insuffisamment développés*.

Enfin, un troisième groupe d'experts rédigea un rapport sur les *Mesures en vue de la stabilité économique internationale* qui fut discuté en 1952 par l'ECOSOC. Une résolution votée au cours de cette session tendait à faire poursuivre l'étude d'une proposition afin d'obtenir que le revenu des investissements ne soit employé que dans les pays sous-développés qui bénéficient de ces placements.

Une autre résolution recommandait aux pays industriellement développés de tenir compte des effets possibles de leur politique économique nationale sur l'économie et la balance des paiements d'autres pays, de prévoir des investissements supplémentaires en cas de récession et de crise, éventuellement en coopération avec la Banque Internationale pour la Reconstruction.

Quant à l'Organisation internationale du travail, elle publia en 1950 un important ouvrage intitulé *La Lutte contre le Chômage*. Ce rapport, ainsi d'ailleurs que celui de l'ECOSOC sur les *Mesures d'ordre national et international en vue du plein emploi*, soulèverent un grand débat à la Conférence internationale du travail de 1950, où Alfred Roberts, président du groupe ouvrier, fit accepter une résolution sur la lutte contre le chômage.

On le voit, les grandes institutions internationales se sont sans cesse préoccupées d'instaurer ou de maintenir le plein emploi dans toutes les parties du monde.

## *L'action de la C. I. S. L. en faveur du plein emploi*

Dans la déclaration sur les revendications économiques et sociales, le congrès de fondation de la Confédération internationale des syndicats libres (C. I. S. L.), réuni à Londres en novembre-décembre 1949, déclarait vouloir lutter pour réaliser le plein emploi, organiser la production, opérer une distribution équitable. La C.I.S.L. dénonçait déjà avec vigueur « le nationalisme qui protège les marchés intérieurs par les barrières douanières et les entraves au commerce. Les restrictions aux échanges internationaux de biens et services, à l'accession aux sources de matières premières rendant impossible la juste distribution du travail entre les nations: Il faut donc organiser des régions économiques de plus en plus larges. » Et elle se prononçait pour la reconstruction et l'unification économique de l'Europe.

Rien d'étonnant dans cette attitude, puisque la C. I. S. L., dans ses objectifs statutaires, postule la réalisation du plein emploi, avec l'amélioration des conditions de travail et le relèvement du niveau de vie des peuples.

Lors du deuxième congrès de la C. I. S. L., en juillet 1951, à Milan, Léon Jouhaux traça le rôle du mouvement syndical dans la crise internationale. En conclusion de cet exposé une résolution N° 7 sur le plein emploi fut votée. Elle souscrivait aux mesures envisagées aussi bien par le Conseil économique et social que par l'Assemblée générale des Nations Unies et la 33<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du travail. La résolution constatait ensuite que de graves problèmes de chômage continuaient à se poser dans certains pays européens, sans parler des problèmes de sous-emploi dans les pays insuffisamment développés. Elle concluait en soulignant la nécessité pour tous les pays d'orienter d'une manière permanente leur politique économique et sociale vers la réalisation d'une économie de plein emploi.

Ici même, en septembre, Emile Giroud rendait compte des travaux du troisième congrès de la C. I. S. L., qui venait de se tenir en juillet dernier à Stockholm. Il résumait la résolution consacrée à ce même problème.

Ce qui permet de constater que la C. I. S. L. agit sans relâche pour essayer d'atteindre cet objectif du plein emploi fixé dans ses statuts.

### *Les mémoires de la C. I. S. L. au Conseil économique et social*

Une organisation syndicale internationale ne doit pas se borner à voter des résolutions, mais poursuivre l'action sur les terrains où les problèmes se résolvent.

Ce que la C. I. S. L. a très bien compris, puisqu'elle a installé des bureaux permanents à New-York pour maintenir le contact avec

l'Organisation des Nations Unies et à Genève avec l'Organisation internationale du travail. Toni Sender suit particulièrement les travaux du Conseil économique et social où elle intervient très souvent, spécialement quand il s'agit des problèmes du plein emploi, mais aussi quand il est question d'économie ou même de la liberté syndicale. Hermann Patteet, du bureau de Genève, est le secrétaire du groupe ouvrier du Conseil d'administration du B. I. T. et généralement de la Conférence internationale du travail. En cette qualité, il facilite considérablement le travail de ces deux organes. Mais son rôle ne se borne pas à ces activités très utiles. Il intervient lui-même à la conférence au nom de cette puissante internationale et ne manque jamais d'attirer l'attention sur les problèmes posés par le plein emploi.

Mais la C. I. S. L. est très souvent contrainte d'intervenir directement par écrit auprès des grandes institutions internationales.

C'est ainsi que, donnant suite à une de ses propositions, le Conseil économique et social décida d'inscrire à l'ordre du jour de sa 16<sup>e</sup> session la question intitulée « La reconversion après la période du réarmement ». Dans ses mémoires successifs du 6 mai et du 2 juillet 1953, la C. I. S. L. rappelle que, depuis plusieurs années, un grand nombre de pays consacrent au réarmement une part importante de leurs efforts productifs. L'arrêt du réarmement, constate-t-elle non sans avoir reconnu sans ambages le droit des peuples démocratiques d'assurer leur défense militaire contre l'impérialisme totalitaire menaçant, risque d'avoir de fortes répercussions sur les conditions économiques et sociales. Elle préconise par conséquent une reconversion de l'économie pour éviter un chômage massif, le Conseil économique et social devant à son avis attirer l'attention des pays membres sur l'importance d'une planification permettant de passer sans trop de dommage la période de transition entre l'économie de défense militaire et l'économie de paix. Elle recommande au Conseil économique et social d'aider à l'élaboration de tels programmes.

Le second de ces mémoires suggère que les importantes ressources économiques libérées du fait de cette transformation soient utilisées « à la production de biens de consommation et de services, à l'expansion, par l'investissement de capitaux, des moyens de production des pays intéressés, à la construction de logements, d'écoles et d'hôpitaux et à d'autres tâches qui contribuent au bien-être économique et social de la population » .

Fort opportunément, la C. I. S. L. rappelle qu'en de nombreux pays la première guerre mondiale a été suivie de l'inflation, puis du marasme économique et du chômage. Bien qu'il soit difficile de prévoir l'avenir, on a des raisons de croire que le principal danger consécutif à la reconversion sera un fléchissement de l'activité économique. Il semble improbable que les facteurs qui ont provoqué

une demande soutenue à la fin de la seconde guerre mondiale jouent une fois encore un rôle important sur le niveau global de la production et de l'emploi. Si l'emploi devait diminuer avec le ralentissement des fabrications de guerre, cela entraînerait inévitablement une recrudescence du chômage.

Le mémoire mentionne le moyen éprouvé de la réduction de la durée du travail, de l'élévation des niveaux de vie, de l'allègement de la fiscalité essentiellement sur les faibles revenus du travail pour stimuler la consommation. Mais pour que ce dernier moyen se révèle efficace, il faudrait le prévoir assez tôt. Il conviendrait aussi de l'assortir de mesures susceptibles d'influer de façon plus directe et plus efficace sur le niveau de la demande et de l'emploi. Et le mémoire insiste sur le renforcement du pouvoir d'achat, par des augmentations de salaires, qui serait une de ces mesures complémentaires rapides et efficaces. Les pouvoirs publics devraient faciliter la tâche des syndicats en ce domaine au lieu de la compliquer comme cela arrive trop souvent. De même, il conviendrait d'élever les prestations sociales, dont les effets se manifesteraient immédiatement sur la demande.

La C. I. S. L. envisage d'établir un ordre de priorité pour la mise en vigueur de telles mesures qu'il conviendrait de compléter par une large politique d'*investissements*. Cela pourrait se faire de préférence dans le domaine social, y compris la construction de logements, et dans les pays économiquement sous-développés. La construction d'hôpitaux et d'édifices d'utilité publique, la construction de routes, d'œuvres d'art, etc., devraient bien entendu être englobées dans une telle politique d'*investissements*. A mesure que le réarmement tirerait à sa fin, il faudrait s'efforcer de convertir à la production de biens de développement des pays à économie insuffisante une large partie des ressources consacrées jusqu'alors aux fabrications d'armes. Ainsi, on maintiendrait l'activité des pays industriels et aiderait les pays sous-développés à sortir de la misère endémique.

Le fonds spécial envisagé en vue d'accorder des subventions et des prêts à longs termes et à faible intérêt destinés à financer les projets non amortissables et qui sont d'une importance fondamentale pour le développement économique de ces pays devrait être constitué aussi rapidement que possible, et il conviendrait que les gouvernements y versent les contributions nécessaires. L'afflux de capitaux devrait s'accompagner de programmes de développement élaborés dans ces pays mêmes, ainsi que d'une assistance technique. Les offices internationaux d'*investissements* existants devraient être adaptés à ces fins et les plans établis sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies devraient être rapidement mis au point, adoptés et appliqués, pour permettre que des fonds sensiblement accrus soient utilisés aux fins d'*investissement* dans les pays dont l'économie est insuffisamment développée.

Il va de soi que les diverses mesures envisagées dans ce document devront être appliquées dans le cadre de politiques monétaires et de politiques de crédit nationales appropriées. Il paraît toutefois très probable que des restrictions de crédits, par exemple, n'aideront ni ne conviendront à la reconversion et qu'il sera souhaitable d'instaurer une politique « d'argent à bon marché ». D'autre part, il conviendrait de préparer des mesures destinées à lutter contre l'inflation, y compris le contrôle des prix, si la reconversion devait amener, dans certains pays, un essor de l'activité économique de nature à créer une poussée inflationniste. Il est peu probable que ce danger se manifeste, mais dans une planification prudente, il convient d'envisager toutes les éventualités principales.

### *Le représentant de la C. I. S. L. intervient à l'ECOSOC*

Comme les grands chefs de la C. I. S. L. siégeaient au congrès de la C. I. S. L., le secrétaire de langue française de l'Union syndicale suisse fut chargé d'intervenir au nom de cette organisation en séance plénière du Conseil économique et social, le 11 juillet dernier. On nous permettra de reprendre du compte rendu analytique provisoire de la 122<sup>e</sup> séance le résumé de cette intervention :

M. Möri (Confédération internationale des syndicats libres) prenant la parole sur l'invitation du président, rappelle qu'à la demande de la C. I. S. L., le conseil a inscrit à son ordre du jour la question de la reconversion après la période de réarmement. La C. I. S. L. ayant soumis deux mémoires (E/2421 et E/2474), dans lesquels elle a formulé des recommandations concrètes, il se bornera à souligner les principaux aspects de ce problème essentiel, dans l'espoir que le conseil présentera aux gouvernements des recommandations qui compléteront celles que la C. I. S. L. a formulées. Les gouvernements et les organismes internationaux pourraient s'inspirer des recommandations de la C. I. S. L. dans l'élaboration d'une politique de plein emploi, destinée à freiner la dépression économique résultant de la réduction des dépenses d'armement.

Le climat des relations internationales s'est récemment amélioré. On a pu le constater à la 36<sup>e</sup> Conférence internationale du travail, au cours de laquelle plusieurs orateurs ont déclaré que des idéologies politiques apparemment contradictoires pouvaient fort bien coexister pacifiquement. L'expérience incite cependant les gouvernements à la méfiance. Toutefois, si cette nouvelle orientation devait se confirmer, il faudrait en profiter hardiment pour assurer une paix durable dans la justice sociale. Il ne faut pas oublier que les peuples du monde entier aspirent ardemment à la paix.

La modification progressive et lente des rapports entre les nations provoque une atténuation du rythme de la production d'armements. Les difficultés financières des Etats incitent, d'ailleurs, leurs gouvernements à étaler les programmes d'armements sur une plus longue période. Or, cette réduction de la production d'armements aura des effets sur l'emploi de la main-d'œuvre. Il faut, pendant la période de transition, diminuer autant que possible les risques de chômage. Les gouvernements devraient très

rapidement prendre toutes les dispositions nécessaires pour affecter à la production de biens de consommation et à l'élévation des niveaux de vie, les ressources industrielles ainsi rendues disponibles. Cette politique implique aussi une augmentation de l'assistance technique fournie aux pays insuffisamment développés et un accroissement des investissements de capitaux. Enfin, la diminution de la durée hebdomadaire du travail constitue l'un des moyens qui permettent de lutter efficacement contre le chômage. Cela nécessite une action sur le plan national et international, ainsi que la bonne volonté des associations d'employeurs.

C'est au conseil qu'il appartient de convaincre les Etats membres de mettre au point, le plus rapidement possible, des programmes de reconversion. Il doit préparer l'action indispensable sur le plan international. A ce propos, l'orateur rappelle que, dès 1950, le conseil s'est préoccupé du problème du plein emploi et que, dans plusieurs résolutions, il a encouragé le développement des investissements internationaux, la création d'un fonds spécial chargé d'accorder des prêts à long terme et à faible intérêt en vue du développement économique des pays insuffisamment développés, ainsi que l'adoption d'autres mesures importantes destinées à éliminer le chômage.

Le conseil est l'organe international compétent pour convaincre les gouvernements de la gravité que pourrait présenter une augmentation du chômage et pour les inviter à prendre, suffisamment à temps, toutes les mesures nécessaires pour éviter une crise.

De nombreux pays se sont efforcés de stabiliser l'emploi, soit par des mesures dirigistes, soit en essayant de convaincre les intéressés. Certains d'entre eux ont contrôlé, limité ou même interdit les investissements en période d'expansion économique. Dans d'autres pays, où le libéralisme économique est toujours en vigueur, les gouvernements ont essayé de faire comprendre aux employeurs la nécessité de réserver pour les périodes de dépression économique, les grands travaux ne présentant pas un caractère d'urgence. Toutefois, ces appels n'ont pas été suivis d'effet, d'autant plus que des investissements inconsidérés, en période de prospérité générale, ont trop souvent permis au contribuable d'alléger ses charges fiscales. Récemment, par des mesures législatives, un Etat a encouragé les employeurs à constituer des réserves de crise grâce à une sorte de système de compensation des charges fiscales. Ce sont de telles mesures de prévoyance, sur le plan national, qu'il faut favoriser, car elles constituent la meilleure assurance contre le risque d'aventures politiques fâcheuses.

Pour réaliser un programme aussi ambitieux que celui dont le conseil est saisi par la C. I. S. L., les gouvernements devraient évidemment consentir des sacrifices financiers importants. Comme l'ont proposé les travaillistes du Royaume-Uni, on pourrait affecter une partie des dépenses d'armement à l'augmentation de l'assistance technique fournie aux pays insuffisamment développés; les organisations internationales soulageraient ainsi la misère profonde qui sévit dans de nombreuses régions du monde.

#### *Discussion des mémoires de la C. I. S. L.*

Les mémoires de la C. I. S. L. furent fort bien accueillis par la plupart des orateurs.

Pour M. Masoin, Belgique, le fait à retenir est que, dans l'hémisphère occidental, la production d'armement aurait correspondu à l'expansion de la demande, au point que ces dépenses ont pu être couvertes, sans préjudice au volume des investissements civils, ou même avec de nouvelles améliorations de la consommation. D'où il résulta une augmentation de l'emploi. A son avis, même en période de grande expansion, il y a toujours un chômage incompressible. Deuxième observation: il existe un point où le développement de l'emploi entre en conflit avec les autres exigences de la vie économique, la stabilité financière interne et l'équilibre de la balance des paiements. A quoi le délégué de la C. I. S. L. rétorqua que l'on pourrait admettre cet argument si des êtres humains n'étaient pas menacés de subir les conséquences de cette marge de chômage. Car les travailleurs ne sont plus disposés à souffrir du chômage, même si la science économique considère cela comme inévitable. Troisième observation de M. Masoin: le développement de l'emploi au-delà de ce point peut entrer en contradiction avec l'amélioration continue des niveaux de vie dès que le plein emploi ne se défend que par une restriction des importations. Et il s'efforça de démontrer que toute action nationale était vaine si elle ne s'insérait pas dans le cadre d'une politique internationale, car il faut accueillir ou la main-d'œuvre étrangère ou les marchandises produites par cette main-d'œuvre. Il est vrai que le problème est complexe et ne peut être résolu par des règles rigides et uniformes. Stabilité est synonyme de dépression dans un monde où 25% de l'activité repose sur la production de biens d'investissement. Il conclut en signalant que l'équilibre du monde dépend de la conjoncture des États-Unis. Ce qui incita le représentant de la C. I. S. L. à rendre hommage dans l'exposé que nous venons de résumer à l'effort financier de ce grand pays en faveur du relèvement économique du monde libre, tout en rappelant que l'équilibre financier international ne peut être obtenu que si les États-Unis donnent la possibilité aux autres pays d'obvier à leur pénurie de dollars par ses propres achats à l'étranger.

M. Shaw, Australie, rendit hommage à la C. I. S. L. en constatant que c'est la première fois que le conseil doit se pencher sur un problème aussi important. Selon lui, il faut surveiller les tendances de la demande de biens de consommation, aider les pays insuffisamment développés dans leurs recherches de biens d'équipement, financer leur développement, supprimer les restrictions aux importations et au libre-échange des services, atténuer les fluctuations des prix de produits de base, assurer un volume de réserves monétaires internationales.

Même M. Arutiunian (U. R. S. S.) rendit hommage à la C. I. S. L. qui a soulevé opportunément le problème de l'emploi et du chômage au Conseil économique et social et qui a proposé des mesures con-

crètes tendant à réduire le chômage et stimuler l'emploi. C'est un hommage exceptionnel auquel la C. I. S. L. doit être particulièrement sensible! Le conseil, à son avis, devrait être à même de recommander une augmentation du revenu réel des salariés, une réduction des impôts, l'élargissement de la sécurité sociale, une politique de logement et le développement de l'enseignement. Il insista aussi sur l'importance de rapports commerciaux normaux entre les pays, sans discrimination quelconque, car ce n'est que par une intensification des échanges internationaux que l'on pourra réduire le chômage, assurer le plein emploi et élever le niveau de vie des populations.

Le représentant du Gouvernement de l'Inde reconnut que la reconversion exige un travail de planification à l'échelon international et souscrivit aux propositions de la C. I. S. L. relatives à la stabilisation des prix, au soutien de la demande et à la construction d'écoles et d'hôpitaux.

M. Portuondo, Cuba, approuva la plupart des recommandations formulées par la C. I. S. L. et il la félicita de son travail. M. Montoya, Venezuela, fit de même et appuya la proposition de la C. I. S. L. tendant à ce que le conseil recommande aux gouvernements d'entreprendre des recherches portant sur les effets probables d'une diminution de la production d'armements.

M. John-C. Baker, Etats-Unis, loua également la Confédération internationale des syndicats libres d'avoir attiré l'attention du conseil sur le problème de la reconversion qui doit suivre la phase présente de réarmement. Il déclara que son pays mettait tout en œuvre pour maintenir la demande et l'emploi à un niveau élevé dans l'avenir immédiat comme dans le futur. C'est la contribution la plus directe et la plus efficace qu'il peut apporter pour améliorer les niveaux de vie à travers le monde. Dans l'état politique présent, il est impossible de prévoir s'il y aura brusque arrêt des programmes d'armement — ce que souhaiteraient les Etats-Unis — ou réduction par paliers. M. Baker assura le conseil que les Etats-Unis auront à l'avenir *un besoin toujours grandissant d'importations et de services* — afin de satisfaire la demande d'une population croissante — en biens de consommation produits aux Etats-Unis comme de biens de consommation produits à l'étranger.

De même, M. Boris, France, félicita la C. I. S. L. de son initiative et mentionna que le problème du plein emploi préoccupe tous les hommes du gouvernement en son pays. Mais ce problème pose la question de trouver les moyens propres à instaurer une telle politique sans inflation. La tâche primordiale, selon lui, est de lutter contre les rigidités économiques, contre tout ce qui s'oppose au transfert de la main-d'œuvre, les moyens de production d'une grande activité excédentaire à une branche demeurée déficitaire. Mais il va de soi que si, à la faveur d'une évolution de la politique internationale, les dépenses improductives d'armement peuvent être

réduites, l'option cesserait d'être pénible. La délégation française, conclut M. Boris, s'associera volontiers à une décision destinée à favoriser la mise au point de mesures éventuelles de reconversion.

Tout serait à citer dans ce débat général qui témoigne du souci des gouvernements de renforcer la sécurité de l'emploi, d'améliorer les conditions générales de vie et d'assurer la paix sur la base solide de la justice sociale.

### *Résolution sur le plein emploi*

Par 16 voix contre 2 abstentions (U. R. S. S., Pologne), le Conseil économique et social adoptait en conclusion de ce débat une résolution présentée par le comité économique qui tient compte des réponses des gouvernements au questionnaire sur le plein emploi, de l'analyse de ces réponses par le secrétaire général, des rapports du secrétaire général relatifs aux mesures à prendre pour éviter que le plein emploi ne s'accompagne des effets nuisibles de l'inflation, enfin d'un rapport du fonds monétaire sur l'état des réserves monétaires.

La résolution décide que le conseil examinera au cours de sa prochaine session la question de savoir s'il y a lieu de charger un comité d'experts d'étudier ces problèmes de façon plus approfondie.

Prenant en considération le fait qu'« une réduction sensible des dépenses consacrées à la défense... pourrait à n'importe quel moment provoquer un affaiblissement ou une chute du niveau de la demande effective », la résolution invite « le secrétaire général à prier chacun des Etats membres de faire connaître avant le 1<sup>er</sup> décembre 1953 son opinion sur les mesures qu'il juge nécessaires pour empêcher que la réduction des dépenses consacrées à la défense n'ait des effets nuisibles que l'on peut prévoir sur l'économie du pays ou sur celle d'autres Etats membres.

La résolution invite « le Fonds monétaire international à vérifier constamment si les réserves monétaires des différents pays sont suffisantes pour les aider à faire face aux déséquilibres temporaires de leur balance des paiements ».

Enfin, tenant compte de l'opinion d'une forte majorité du conseil, la résolution invite « tous les gouvernements à prendre, pour augmenter encore le volume des échanges, relever le niveau de l'emploi et les niveaux de vie des populations, toutes les mesures pratiques nécessaires pour abaisser les obstacles qui entravent le développement d'un commerce normal et avantageux pour tous les pays parties aux échanges, en mettant à profit notamment toutes les possibilités que peuvent faire naître une amélioration de la situation des balances des paiements ou des réserves monétaires, le développement d'industries nouvellement créées ou une détente internationale ».

On peut donc constater que les interventions de la C. I. S. L. ont abouti à un certain succès. Mais elle devra suivre attentivement l'évolution pour contrôler de quelle façon ces bonnes intentions sont mises en pratique, car le moindre grain de mil fait bien mieux l'affaire des travailleurs menacés de chômage que les promesses alléchantes. Sur le plan national, les centrales syndicales auront intérêt à voir de quelle façon on donne suite aux suggestions de la C. I. S. L. pour ne pas parler prématurément de celles du Conseil économique et social!

Si la Suisse ne fait pas partie de cet aréopage parce qu'elle n'est pas membre de l'Organisation des Nations Unies, cela ne veut pas dire, bien sûr, qu'elle doit se désintéresser des problèmes envisagés. D'ailleurs, notre pays fait partie de l'Organisation internationale du travail, intimement mêlée à cette action préventive contre le chômage, ce qui l'engage également. Nous sommes tout aussi intéressés que les autres pays au développement économique des pays arriérés pour les répercussions que cela peut avoir dans notre pays d'abord, mais aussi par simple souci de solidarité nationale ensuite. De même, nous sommes intéressés à une reconversion de l'économie lors du recul éventuel des dépenses militaires si l'offensive de paix et les prémices de Corée ne sont pas de nouvelles duperies. Et les questions des réserves monétaires, aussi bien que la liberté des échanges, sont vitales pour nous. De même encore que les problèmes des investissements et de la création d'occasions de travail en cas de récession économique.

Si bien qu'il est du devoir de nos autorités de continuer à se préoccuper de ces problèmes, comme elles l'ont fait d'ailleurs jusqu'à maintenant. Car de leur solution plus ou moins heureuse dépend en grande partie la sécurité de l'emploi et la paix sociale.

L'Union syndicale suisse et les fédérations qui lui sont affiliées continueront d'ailleurs à prêter leur appui total aux autorités pour la sauvegarde du souverain bien de l'ensemble du peuple suisse, c'est-à-dire le *travail*.

## Problèmes du travail selon l'optique patronale

Par Jean Möri

### *I. Union centrale des associations patronales suisses*

Dans son rapport pour l'exercice 1952, le comité de l'Union centrale des associations patronales suisses consacre plusieurs chapitres à l'évolution de la législation pour la protection des travailleurs.

Il rappelle qu'en matière d'allocations familiales il existe actuellement des législations dans les cinq cantons romands et dans le